



Bulletin Officiel

N° 4684 Jeudi 11 Septembre 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

SYPHAX AIRLINES 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014 -1» 3-9

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2014-1 » 10-13

COURBE DES TAUX

14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

15-16

ANNEXE I

OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS *LA SOCIETE DELICE HOLDING*

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 30/6/2014

- ADWYA

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SYPHAX AIRLINES

Siège social: Aéroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

Le conseil d'administration de la compagnie SYPHAX AIRLINES s'est réuni le mercredi 10 septembre 2014 suite à la convocation faite par son Président Directeur Général. Vu ses engagements personnels, Monsieur Mohamed FRIKHA a exprimé sa volonté de démissionner de son poste de Président Directeur Général afin de sauvegarder les intérêts de la compagnie et ceux de ses actionnaires.

Le conseil d'administration se félicite de la nomination de Monsieur Christian BLANC, expert de renommé et ancien dirigeant dans le domaine de l'aviation civile en qualité de nouveau Président Directeur Général de la compagnie SYPHAX AIRLINES pour continuer le développement stratégique et le renforcement du management de la compagnie.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné

« Emprunt Subordonné BTK 2014 -1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK, réunie le 13 juin 2013, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, au cours de l'exercice 2013 et 2014, pour un montant total maximum de 140 millions de dinars à réaliser selon la conjoncture du marché et les besoins de la banque et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et accomplir les formalités nécessaires à l'émission de ces emprunts.

Le Conseil d'Administration, réuni le 11 décembre 2013, a décidé d'émettre, en 2014, plusieurs emprunts obligataires pour une enveloppe de 140 millions de dinars sur une ou plusieurs tranches et délègue tous pouvoirs à la Direction Générale de la Banque, afin de fixer, en accord avec la Direction financière de BPCE IOM, les modalités et les conditions de chaque tranche en fonction des conditions du marché.

Après concertation avec la direction financière de la BPCE IOM, la Direction Générale de la BTK a décidé d'émettre l'emprunt selon les conditions suivantes

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	7,35% et/ou TMM+ 1,90%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM + 2,05%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » est d'un montant de 40 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 60 000 000 de dinars, divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **15/09/2014** et clôturés au plus tard le **15/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

- Suite -

En cas de non placement intégral de l'émission au 15/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac -1053 Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » permettra à la banque de financer des crédits sur des ressources de même maturité et par conséquent d'adosser des ressources à moyen terme à des emplois à moyen terme, d'enrichir la gamme de ses produits et services et de renforcer son réseau d'agences.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la Banque de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné BTK 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **15/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ *Taux variable :*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ *Taux fixe :*

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre** de chaque année.

- Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**.
- Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel par catégorie comme suit :

- ✓ *Pour la catégorie A* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,6425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
- ✓ *Pour la catégorie B* : du présent emprunt le taux de rendement actuariel annuel est de 6,7925%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,05%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,740 années** pour la catégorie A et **4,301 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 4 août 2014 sous le numéro 14/002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être

- Suite -

soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 20 décembre 2013, l'agence de notation internationale Standard & Poor's Ratings a attribué à la BTK la note B à long terme avec perspective d'évolution négative.

Selon l'agence de notation internationale Standard 61 Poor's Ratings, la note « B » attribuée à la BTK, repose sur le fait que le paiement à l'échéance présente une incertitude du fait de la vulnérabilité de l'émetteur à des conditions défavorables sur le plan économique et financier

Notation de l'emprunt:

La présente émission a reçu la note «CCC» par l'agence de notation Standard & Poor's, sur l'échelle internationale, en date du 27/08/2014.

La note « CCC », sur l'échelle internationale, repose sur le fait que les obligations subordonnées sont présentement vulnérables et que la capacité de faire face aux engagements financiers dépend des conditions favorables sur le plan commercial, économique et financier.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF-, intermédiaire en Bourse, sise au rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac – 1053 -Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant, Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de d'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

- Suite -

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité y afférents.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis à savoir deux emprunts obligataires «BTK 2009» et «BTK 2012-1».

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, la BTK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BTK 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

La BTK s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BTK 2014-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 29/08/2014 sous le numéro 14-0865, du document de référence « BTK 2014 » enregistré par le CMF en date du 04/08/2014 sous le n°14-002, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence « BTK 2014 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTK sise au 10 bis Avenue Mohamed V – 1001 Tunis ; de la SCIF intermédiaire en bourse - Rue du Lac Obéira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de la BTK relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 09/06/2014 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) au cours de 2014 et 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 26/08/2014 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire 2014 « HL 2014-1 ».

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «HL 2014-1 »

Montant : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt
Catégorie A	5 ans	7,65% et/ou TMM+2,3%
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,8%

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts

- Suite -

majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

- *Taux fixe*

Taux annuel brut de **7,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce :

- *Taux fixe*

Taux annuel brut de **7,8%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,65% l'an pour la catégorie A et 7,8% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2014 (à titre indicatif), qui est égale à 4,7425%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0425%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,3%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2014-1 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B : sur une durée de **7 ans** avec deux années de grâce.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730** années pour la catégorie A et **4,273** années pour la catégorie B.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/10/2014**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/10/2014**.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/10/2019** pour la catégorie A et le **30/10/2021** pour la catégorie B.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/10/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/10/2015** pour la catégorie A et le **30/10/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/09/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **30/10/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/10/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/11/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2014** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2014-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

Le 08 Novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB - (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB-(tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du 26/08/2014.

Cotation en bourse :

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Hannibal Lease s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 14-0866 en date du 29 août 2014, du document de référence « HL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-004 en date du 29 août 2014 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 Juin 2014, pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2014 et les indicateurs d'activité de Hannibal Lease relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

A V I S

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,009%		
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		5,048%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		5,125%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		5,187%	
TN0008003014	BTC 13 SEMAINES 16/12/2014	5,218%		
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		5,215%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		5,202%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,198%	1 008,879
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		5,192%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		5,182%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		5,172%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015	5,124%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,155%	998,324
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,268%	1 000,782
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,430%	895,622
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,476%	995,050
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,635%	1 028,881
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,777%		985,506
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,911%	985,326
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,940%	782,544
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,985%	982,573
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,153%		971,528
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,192%	965,675
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,282%	1 037,667
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,297%	957,691
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,393%		972,001

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	151,498	151,512			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,367	13,368			
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,376	1,377			
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,092	37,095			
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,394	50,398			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	152,698	152,561			
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	549,697	548,704			
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	107,765	107,729			
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,000	120,645			
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,324	117,163			
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,175	110,930			
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,832	86,797			
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	126,593	125,873			
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	88,389	87,999			
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	105,079	104,896			
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 389,272	1 388,731			
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 283,523	2 276,809			
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,476	102,387			
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,745	101,662			
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,443	126,416			
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 193,195	1 192,102			
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	120,787	120,007			
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,527	15,424			
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 192,056	5 171,741			
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 068,361	5 045,659			
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,187	2,180			
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,923	1,919			
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,046	1,037			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,140	107,152	
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,788	102,797	
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,769	104,779	
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	101,457	101,469	
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	102,497	102,509	
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,767	105,776	
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,954	102,966	
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,840	101,851	
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,131	102,140	
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,901	103,911	
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,057	101,067	
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	103,011	103,020	
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	103,013	103,023	
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,457	105,467	
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,374	104,387	
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,301	102,309	
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,452	101,462	
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	103,488	103,498	
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	101,484	101,495	
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,581	102,592	
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,804	103,814	
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,292	101,303	
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,338	102,349	
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,861	103,871	
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,226	101,236	
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
54 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,419	10,421	
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,765	101,774	
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,731	102,742	

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,164	100,238
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	64,198	64,182
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	138,063	137,929
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 375,920	1 374,691
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,223	108,118
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,383	106,264
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	79,699	79,643
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,705	16,698
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	259,439	259,541
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	30,700	30,596
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 262,937	2 260,226
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,718	74,602
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,205	56,153
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	98,825	98,666
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	108,515	108,263
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	93,776	93,449
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,229	11,224
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	11,959	11,939
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,191	15,178
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	13,940	13,921
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,088	12,085
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,780	10,776
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,467	10,465
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,642	10,644
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	118,715	118,643
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	120,980	121,063
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,225	10,242
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,594	101,527
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,433	19,389
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	71,377	70,693
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	74,381	73,931
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	96,050	96,014
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	82,124	82,252
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	94,668	94,536
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,675	101,675
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,332	9,342
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,193	7,204
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	96,965	96,759
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,444	95,505
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,340	128,065
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,944	9,918
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	115,417	116,161
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,000	117,277
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	101,179	101,055
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	100,380	99,949
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	175,616	175,310
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	160,917	161,207
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,710	140,716
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 345,273	9 357,614
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,025	17,860
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	128,539	128,671
108	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	En dissolution	En dissolution
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	100,721	99,384
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	84,263	83,782
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,059	112,383
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 462,668	8 446,279
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,558	8,492
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,383	8,416

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 30/06/2014 pour tout placement sollicité après le 31 Août 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX OUVERT - OPO - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE DELICE HOLDING

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ouvert (OPO), de placement global et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse des actions de la société **Délice Holding**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **Délice Holding** a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit des représentants des détenteurs d'actions **Délice Holding** acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (OPO). Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Délice Holding** acquises dans le cadre de l'OPO au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses informations prévisionnelles chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau

de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux informations prévisionnelles et une analyse des écarts éventuels.

Aussi l'actionnaire actuel Mr. Mohamed Meddeb de la Société **Délice Holding**, s'est engagé à consacrer **4 000 000** dinars et **275 863** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Délice Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 29 du Règlement Général de la Bourse (RGB).

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de **Délice Holding**, Mr. Mohamed Meddeb et Meddeb Consulting, détenant actuellement **98,44%** du capital de **Délice Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation des hypothèses de prévision en terme de taux de croissance annuel moyen du Groupe Délice.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « DELICE HOLDING » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **29/08/2014** son accord de principe quant à l'admission des actions de la société Délice Holding au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **54 907 262 actions** de nominal **dix (10)** dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation d'une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins **10 %** du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures

Considérant que l'entrée effective en activité de la société Délice Holding avec le nouveau périmètre du groupe date de moins de deux années, le Conseil de la Bourse a décidé d'octroyer une dérogation à cette condition et ce, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement Général de la Bourse.

Enfin, et au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants (**réalisation d'un minimum de 90% de l'opération**), l'introduction des actions de la société Délice Holding se fera au marché principal de la cote de la Bourse au Prix de l'Offre qui sera ultérieurement annoncé sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du **11/08/2014**, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Délice Holding, réunie le **26/08/2014**, a approuvé le principe d'introduction de ladite société sur le marché principal de la Cote de la Bourse et l'ouverture de son capital à hauteur de **8 236 090 actions avec une fourchette de valorisation globale de « Délice Holding » qui se situe entre 760 millions de dinars et 850 millions de dinars, bornes incluses.**

Actions offertes au public

L'introduction de la société Délice Holding au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de:

- **1 000 000 actions** dans le cadre d'une **Offre à Prix Ouvert (OPO)** représentant **17,24%** de l'offre au public et **1,82%** du capital actuel de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **4 800 000 actions** dans le cadre d'un **Placement Global** auprès d'Institutionnels^(*) représentant **82,76%** de l'offre au public et **8,74%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en bourse MAC SA, Tunisie Valeurs et Attijari Intermédiation et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Tunisie Valeurs et Attijari intermédiation, en leurs qualités de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de File les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres et dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement privé et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

- **2 436 090 actions** dans le cadre d'un **Placement Privé** représentant **4,44%** du capital actuel de la société, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA, Tunisie Valeurs et Attijari Intermédiation et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file. Il est à préciser que Tunisie Valeurs et Attijari intermédiation, en leurs qualités de membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de File les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé (le « **Prix de l'Offre** »).

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

(*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Présentation de la société

Dénomination sociale : Délice Holding

Siège social : Immeuble Le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

Forme juridique : Société anonyme

Date de constitution : 16/05/2013

Durée : 99 ans

Objet social : La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de société et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable et juridique et autre
- Et généralement toutes opérations commerciales, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous autres objets similaires.

Capital social

Le capital social de Délice Holding s'élève à **549 072 620** de dinars divisé en **54 907 262** d'actions de nominal **10** dinars chacune entièrement libérées.

Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ouvert sera ouverte au public du **15/09/2014** au **30/09/2014** inclus.

Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **01/01/2014**.

Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre au public, la fourchette indicative au prix par action Délice Holding a été fixée entre **13,840** dinars et **15,480** dinars, tout frais, commissions, courtage et taxes compris, aussi bien pour l'Offre à Prix Ouvert que pour le Placement Global et le Placement Privé.

Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter sans indication de prix et seront réputées stipulées au Prix de l'Offre.

Les personnes désireuses de participer au Placement Global devront déposer leurs ordres d'achat en indiquant le nombre des titres à acheter et le prix qui doit être compris dans la fourchette fixée.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Délice Holding dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat à un prix d'achat par action égale au prix plafond de la fourchette

indicative (soit 15,480 dinars). En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPO.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs désirant acquérir des actions Délice Holding dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du Syndicat de Placement, au comptant au moment de dépôt de la demande de l'ordre d'achat et le prix d'achat par action pratiqué est celui du Prix de l'Offre.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société Délice Holding exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ouvert.

Le Syndicat de Placement est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions Délice Holding exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

▪ Offre à Prix Ouvert :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, 1 000 000 actions Délice Holding à émettre en numéraire (soit 17,24% de l'offre au public et 1,82% du capital social) seront offertes et réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A :

400 000 des actions offertes, représentant **6,90%** de l'offre au public et **40,00%** de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 25 actions et au maximum 1 000 actions.

Catégorie B :

600 000 des actions offertes, représentant **10,34%** de l'offre au public et **60,00%** de l'OPO seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 001 actions et au maximum 600 000 actions pour les institutionnels et 274 536 actions pour les non institutionnels.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans les catégories A et B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectifs tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents d'identification présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 25. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ouvert.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un (1) nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandé sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégorie	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPO	Répartition en % du capital
Catégorie A: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 25 actions et au maximum 1 000 actions.	400 000	40,00%	0,73%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 001 actions et au maximum 274 536 actions pour les non-institutionnels et 600 000 pour les institutionnels	600 000	60,00%	1,09%
Total	1 000 000	100,00%	1,82%

Pour la catégorie A: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 600 000 actions pour les institutionnels et 0,5% du capital, soit 274 536 actions, à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé (le « **Prix de l'Offre** »).

▪ **Placement Global:**

Dans le cadre du Placement Global, **4 800 000** actions représentant **82,76%** de l'offre au public et **8,74%** du capital actuel de la société seront offertes à des institutionnels^(*).

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à **2 745 363** actions (soit au plus 5% du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

(*) Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés au Placement Privé.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le **02/10/2014**, étant précisé que cette date pourrait être reportée.

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs de cette catégorie selon la technique dite de « Book Building^(*) » telle que utilisée par les pratiques internationales du marché.

Cette confrontation sera effectuée notamment sur la base des critères de marché suivants :

- Capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- Ordre d'arrivée des demandes des investisseurs ;
- Quantité demandée ; et
- Sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix de l'Offre se situera **dans une fourchette comprise entre 13,840 dinars et 15,480 dinars par action**. Cette information est donnée à titre purement indicatif.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

▪ **Placement Privé :**

Dans le cadre du Placement Privé, 2 436 090 actions représentant 4,44% du capital actuel de la société seront offerts à des investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 DT.

(*) Construction du livre d'ordres

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut pas être supérieur à :

- 274 536 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital)
- 2 436 090 actions pour les institutionnels

Les investisseurs dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectés au Placement Global.

Il est à préciser que les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé le 02/10/2014, étant précisé que cette date pourrait être reportée.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les six mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quelque soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ; et
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPO et du Placement Global et inversement.

Transmission des ordres et centralisation :

- **Offre à Prix Ouvert**

Les intermédiaires en bourse dressent, par catégorie, un état récapitulatif des ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

- **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

- **Placement privé**

A l'issue de l'opération de Placement Privé, MAC SA intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement :

- **Offre à Prix Ouvert**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Il est précisé que le prix fixé dans la catégorie de Placement Global s'impose à cette catégorie.

- **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet.

- **Placement privé**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet.

Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

Règlement des espèces et livraison des titres :

La BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **18/08/2014** aux actions de la société Délice Holding le code ISIN TN0007670011.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en bourse MAC SA.

COTATION DES TITRES

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sera pour le **06 Octobre 2014** et ce conformément au calendrier indicatif ci-dessous.

12 août 2014	Enregistrement auprès du CMF du document de référence « DH 2014 »
29 août 2014	Décision d'admission de la BVMT de la Valeur Délice Holding « DH »
29 août 2014	Visa du CMF sur la note de l'opération
15 septembre 2014	Ouverture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
30 septembre 2014	Clôture de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé à 17 heures (heure Tunis) Ouverture des plis
02 Octobre 2014	Fixation du prix de l'Offre par l'intermédiaire en Bourse chef de file Publication de la BVMT d'un avis relatif au résultat provisoire de l'Offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre
08 Octobre 2014	Publication par la BVMT du résultat définitif de l'Offre
13 octobre 2014	Règlement-livraison de l'OPO, du Placement Global et du Placement Privé
16 octobre 2014	Début des négociations des actions de la société sur le marché principal de la BVMT

TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGES

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

CONTRAT DE LIQUIDITE

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société Délice Holding à savoir Mr. Mohamed MEDDEB, pour un montant de **4 000 000 dinars** et **275 863 actions**.

REGULATION DU COURS BOURSIER

Les actionnaires de la société Délice Holding se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA, intermédiaire en bourse.

AVANTAGE FISCAL

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.* »

Par conséquent, la société « Délice Holding » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°14-0864 du 29 Août 2014, ainsi que d'un document de référence « DH 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 12 Août 2014 sous le n°14-003.

La note d'opération, ainsi que le document de référence «DH 2014» sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Délice Holding, à l'Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de la société « Délice Holding » arrêtés au 30 juin 2014 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet avant la date d'ouverture des souscriptions.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE ADWYA S.A

Siège social : Route de la Marsa Km 14 Sidi Daoud - TUNIS.

La Société ADWYA S.A publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014. Ces états sont accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, M. Mourad Guellety.

BILAN

(montants exprimés en dinar tunisien)

<i>A C T I F S</i>	Notes	Exercice clos au		
		30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	4	2 469 102	2 326 128	2 373 050
Moins : amortissements		(1 653 942)	(1 455 774)	(1 575 313)
		815 160	870 354	797 737
Immobilisations corporelles	4	43 182 493	38 259 095	40 009 902
Moins : amortissements & provisions		(27 573 768)	(25 431 065)	(26 443 651)
		15 608 725	12 828 030	13 566 251
Immobilisations financières	4	109 460	72 202	78 101
Moins : provisions		-	-	-
		109 460	72 202	78 101
Total des actifs immobilisés		16 533 345	13 770 586	14 442 089
Autres actifs non courants	5	61 718	-	82 291
Total des actifs non courants		16 595 063	13 770 586	14 524 380
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks	6	27 781 275	29 461 906	33 622 019
Moins : provisions		(1 051 098)	(1 067 842)	(945 967)
		26 730 178	28 394 065	32 676 052
Clients et comptes rattachés	7	9 506 760	14 851 006	10 194 345
Moins : provisions		(415 037)	(415 693)	(415 037)
		9 091 723	14 435 313	9 779 308
Autres actifs courants	8	2 617 497	1 406 896	3 061 452
Moins : provisions		-	-	-
		2 617 497	1 406 896	3 061 452
Placements et autres actifs financiers	9	2 050 137	2 101 986	2 045 257
Liquidités et équivalents de liquidités	10	217 998	142 662	50 882
Total des actifs courants		40 707 533	46 480 923	47 612 951
Total des actifs		57 302 596	60 251 509	62 137 332

BILAN

(montants exprimés en dinar tunisien)

Exercice clos au

Notes 30/06/2014 30/06/2013 31/12/2013

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES

Capital social	11	15 840 000	13 200 000	13 200 000
Réserves	12	10 589 983	9 859 371	9 859 371

Total capitaux propres avant résultat de l'exercice

26 429 983 23 059 371 23 059 371

Résultat net de l'exercice

2 770 811 3 148 723 6 670 612

Total des capitaux propres avant affectation

29 200 794 26 208 094 29 729 983

PASSIFS

Passifs non courants

Emprunts	13	1 730 926	2 051 533	1 872 795
Provisions	14	300 000	691 234	300 000

Total des passifs non courants

2 030 926 2 742 768 2 172 795

Passifs courants

Fournisseurs et comptes rattachés **15** 16 666 311 24 581 720 24 736 868

Autres passifs courants **16** 6 597 651 5 389 700 2 974 748

Concours bancaires et autres passifs financiers **17** 2 806 914 1 329 227 2 522 937

Total des passifs courants

26 070 876 31 300 647 30 234 553

Total des passifs

28 101 802 34 043 414 32 407 348

Total des capitaux propres et des passifs

57 302 596 60 251 509 62 137 332

Etat de Résultat

(montants exprimés en dinar tunisien)

		Période allant du 01 janvier au		
	Notes	30/06/2014	30 /06/ 2013	31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION :				
Ventes des Produits Finis		42 517 054	41 979 357	79 538 333
Etudes et prestations de services		588 805	507 467	972 108
Total des Revenus	18	43 105 859	42 486 824	80 510 440
Production stockée (ou déstockage)		(2 787 311)	5 078 610	8 463 474
Production de l'exercice		40 318 549	47 565 434	88 973 914
Autres produits d'exploitation		-	-	2 076 104
Total des produits d'exploitation	18	40 318 549	47 565 434	91 050 018
CHARGES D'EXPLOITATION :				
Achats des MP/AC consommés	19	22 935 053	29 711 280	56 396 375
Achats d'approvisionnements consommés	20	1 370 528	1 474 070	2 523 135
Charges de personnel	21	5 643 215	5 319 721	10 597 984
Dotations aux amortissements et provisions	22	1 368 090	1 100 411	2 346 139
Autres charges d'exploitation	23	4 672 083	3 832 504	7 675 828
Total des charges d'exploitation		35 988 969	41 437 985	79 539 460
*** Résultat d'exploitation ***		4 329 580	6 127 449	11 510 558
Charges financières nettes	24	750 241	2 124 610	4 112 437
Produits des placements et autre produits financiers	25	88 728	109 537	110 524
Autres gains ordinaires	26	42 036	128 421	561 048
Autres pertes ordinaires	27	15 688	19 611	64 937
Résultat des activités ordinaires avant impôt		3 694 414	4 221 185	8 004 756
Impôt sur les bénéfices	28	923 603	1 072 462	1 334 144
Résultat des activités ordinaires après impôt		2 770 811	3 148 723	6 670 612
Gains extraordinaires		-	-	-
Pertes extraordinaires		-	-	-
*** Résultat net de l'exercice ***		2 770 811	3 148 723	6 670 612
Résultat par action		0,175	0,239	0,505

Etat de flux de trésorerie

(montants exprimés en dinar tunisien)

Période allant du 01 janvier au

DÉSIGNATIONS	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients et des débiteurs divers	43 557 687	46 180 965	89 190 503
Encaissements reçus de la restitution crédit de TVA	-	-	-
Encaissements provenant de la cession de Val. Mobilières	-	-	-
Encaissements reçus liés aux produits de placements	52 105	-	40 003
Décaissements affectés aux placements courants	-	(272 650)	(272 650)
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(39 539 258)	(43 089 421)	(80 487 191)
Intérêts payés	(612 345)	(352 431)	(1 018 744)
Impôts et taxes payés	(1 289 418)	(1 985 953)	(3 882 789)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 168 772	480 511	3 569 131
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob. Corporelles	(1 895 272)	(1 362 262)	(3 348 056)
Décaiss. provenant de l'acquisition d'immob. Incorporelles	(64 567)	(74 927)	(24 935)
Encaiss. provenant de la cession d'immo. Corp & incorporelles	-	45 000	52 000
Dépôts, Cautionnements et placements à LT	(31 359)	(6 684)	(12 933)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 991 199)	(1 398 873)	(3 333 924)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	-	-	(2 014 492)
Encaissements provenant des emprunts à LT	308 703	-	-
Encaissements provenant des emprunts à CT	2 800 000	-	2 800 000
Remboursement d'emprunts à LT	(401 986)	(307 986)	(661 549)
Remboursement d'emprunts à CT	(2 800 000)	-	(1 400 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(93 282)	(307 986)	(1 276 041)
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-	-
Variation de trésorerie	84 291	(1 226 349)	(1 040 833)
Trésorerie au début de l'exercice	(523 655)	702 694	702 694
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(439 364)	(523 655)	(338 139)

Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion

(montants exprimés en dinar tunisien)

Produits		Charges		Soldes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Ventes produits finis	42 432 481						
Échantillons	84 573	Stockage de production	-2 787 311				
Façonnage & Presta° de services	588 805						
Autres produits d'exploitation	-						
Total	43 105 859	Total	-2 787 311	☒ Production	40 318 549	47 565 434	91 050 018
☒ Production	40 318 549	Achats consommés	24 305 581	☒ Marge sur coût matières	16 012 968	16 380 084	32 130 508
☒ Marge sur coût matière	16 012 968	Autres charges externes	4 373 095	☒ Valeur Ajoutée Brute	11 639 872	12 758 018	24 878 030
		Impôts et taxes	298 987				
☒ Valeur Ajoutée Brute	11 639 872	Charges de personnel	5 643 215	☒ Excédent Brut d'Exploitation	5 697 670	7 227 860	13 856 697
		Total	5 942 202				
☒ Excédent brut d'exploitation	5 697 670	Autres pertes ordinaires	15 688				
Autres gains ordinaires	42 036	Charges financières	750 241				
Produits financiers	88 728	Dotations aux amortis. & provisions	1 368 090	☒ Résultat des activités ordinaires	2 771 414	3 148 723	6 670 612
		Impôt sur le résultat ordinaire	923 000				
Total	5 828 434	Total	3 057 020				
☒ Résultat des activités ordinaires	2 771 414	Pertes extraordinaires					
Gains extraordinaires		Effets négatifs des modifications comptables					
Effets positif des modifications comptables				☒ Résultat net	2 771 414	3 148 723	6 670 612
Total	2 771 414	Total	-				

Tableau de variation des capitaux propres arrêté au 30 Juin 2014

(Montants exprimés en dinar)

	Capital Social	Réserve légale	Réserves Ordinaire	Résultat de l'exercice	Total des Capitaux propres avant affectation
Situation au 31 décembre 2013	13 200 000	1 320 000	8 539 371	6 670 612	29 729 983
Affectation en réserves	-	-	730 612	(3 370 612)	(2 640 000)
Dividendes distribuées	-	-	-	(3 300 000)	(3 300 000)
Augmentation de capital	2 640 000	-	-	-	2 640 000
Résultat au 30 Juin 2014	-	-	-	2 770 811	2 770 811
Situation en fin de période	15 840 000	1 320 000	9 269 983	2 770 811	29 200 794

SOCIETE ADWYA S.A
NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 30 JUIN 2014
(Exprimés en dinars tunisiens)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ :

- | | |
|--------------------------|---|
| - Dénomination sociale : | Société ADWYA |
| - Forme juridique : | Société anonyme |
| - Siège social : | Km 14 route de la Marsa BP 658 La Marsa 2070 |
| - Activité : | La construction, l'équipement et l'exploitation d'une unité de production de produits pharmaceutiques et tous produits paras pharmaceutiques. |
| - Date de création : | Le 10 juin 1983 |
| - Capital social : | 15 840 000 dinars (15 840 000 actions de 1DT chacune) |
| - Registre / commerce : | B164701996 |
| - Code en douane : | 125404A |
| - Matricule fiscal : | 0014346Y/A/M/000 |
| - Effectif : | 521 |

2. CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURES ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES :

Les états financiers de la société "ADWYA" ont été arrêtés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que prévues par la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 ; et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, le schéma des soldes intermédiaires de gestion et les notes annexes aux états financiers.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et dont notamment :

- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des méthodes

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées

Les bases de mesures et principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

2.1 Actifs immobilisés :

A la date de leur acquisition ou de production en interne, les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leurs couts. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Marques et brevets	10%
- Constructions	5%
- Matériel industriel	10%
- Agencement, aménagement et installations	10%
- Poinçons et formats	10%
- Outillages industriels	10%
- Matériel de transport	20%
- Matériel de manutention	10%
- Rayonnages métalliques	15%
- Matériel informatique	33%
- Équipements de bureau	20%

2.2 Stocks :

Les stocks se composent de matières premières, d'articles de conditionnement, de matières consommables, de produits encours de fabrication et de produits finis.

Ils sont évalués à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de production et de la valeur nette de réalisation.

-Les matières premières et articles de conditionnement sont valorisés à leur coût d'achat MP/AC hors taxes.

-Les stocks de produits finis sont valorisés au Prix de Revient Industriel PRI.

-Les produits encours sont valorisés au coût d'achat MP/AC hors taxes majoré d'une quote-part des frais de fabrication.

Une provision pour dépréciation du stock de produits finis et semis finis est constatée chaque fois que le cout de production est supérieur à leur valeur de réalisation nette.

2.3 Emprunts

Les coûts d'emprunts sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées en appliquant le taux de change moyen interbancaire du premier jour du mois de la réception.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et les passifs monétaires courants sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et gains de change en résultant sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

3. STATUT FISCAL :

La société "ADWYA S.A" est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun.

En matière de TVA, les matières premières et articles de conditionnement ainsi que la vente des produits finis, sont soumis au taux de 6%; alors que les opérations et travaux de façonnage réalisés pour le compte d'autrui sont soumis à la TVA au taux de 18%.

Elle bénéficie en outre lors de l'importation de matières premières et articles de conditionnement de l'exonération des droits de douanes, mais elle demeure redevable des frais de formalités douanières et des imprimés nécessaires aux opérations d'importation.

4- TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				VCN AU 30-06-2014
	Solde initial au 01-01- 2014	Acquisitions au 30-06- 2014	Cess°/ Reclass au 30-06-2014	Total val brutes au 30-06-2014	Solde initial au 01-01- 2014	Dotations amort au 30-06-2014	Reprise / amort au 30-06-2014	Amortiss cumulés au 30-06-2014	
Concession marq, brev,licences	1 279 864	62 588		1 342 453	822 017	56 289		878 306	464 147
Logiciels	769 175	23 752		792 927	680 689	22 340		703 029	89 898
Avance & actes /immo.Incorpor	324 011	9 712		333 722	72 607	-		72 607	261 116
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	2 373 050	96 052	-	2 469 102	1 575 313	78 629	-	1 653 942	815 160
Terrains	240 000	-		240 000	-	-		-	240 000
Bâtiments	4 529 297	-		4 529 297	2 366 532	46 179		2 412 711	2 116 587
Matériel industriel	18 222 466	1 347 525		19 569 991	13 325 068	407 344		13 732 412	5 837 579
Outillage industriel	1 867 209	99 686		1 966 895	902 430	72 972		975 401	991 493
Poinçons et formats	1 648 191	179 471		1 827 662	1 174 350	57 733		1 232 083	595 579
Matériels de manutention	285 903	70 473		356 376	250 600	2 645		253 245	103 132
Matériel de transport de biens	79 307	43 256		122 563	52 195	4 831		57 026	65 537
Matériel transport de personne	586 605	110 400		697 005	256 721	190 621		447 342	249 663
Instal.gén, agen& amén divers	8 310 122	276 241		8 586 363	6 642 509	171 437		6 813 946	1 772 417
Matériel & Mobilier de bureau	652 195	6 287		658 481	462 865	23 857		486 722	171 759
Matériel informatique	1 186 002	71 147		1 257 149	896 445	73 802		970 247	286 902
Rayonnage métallique	50 238	634		50 872	22 910	1 800		24 709	26 163
Investissement informatique encours	156 365	76 948		233 313	-	-		-	233 313
Constructions en cours	827 050	364 916		1 191 966	-	-		-	1 191 966
Matériel Industriel en cours	588 148	206 462	447 580	347 030	-	-		-	347 030
Insta.gén, age& am div en cours	286 789	458 023		744 810	-	-		-	744 810
Mat transp perso acqui/leasing	494 017	308 703		802 720	91 028	86 764	9 868	167 924	634 796
TOT. IMMO CORPORELLES	40 009 902	3 620 171	447 580	43 182 493	26 443 651	1 139 985	9 868	27 573 768	15 608 725
Obligations	-	20 000		20 000		-			20 000
Dépôts et Cautionn	78 101	11 359		89 460	-	-			89 460
TOT. IMMO FINANCIERES	78 101	31 359	-	109 460	-	-	-	-	109 460
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	42 461 052	3 747 582	447 580	45 761 055	28 018 964	1 218 614	9 868	29 227 710	16 533 344

4. Immobilisations Financières

Il s'agit essentiellement des sommes versées au titres des :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Actions - Obligations placées à long terme	20 000	-	-
Dépôts & cautionnements versés à la STEG	89 460	72 202	78 101
Total	<u>109 460</u>	<u>72 202</u>	<u>78 101</u>

5. Autres actifs non courants

Il s'agit essentiellement des charges à répartir :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Frais d'études et déplacements liés aux nouveaux projets	123 437	-	123 437
Résorption charges à répartir	(61 718)	-	(41 146)
Total	<u>61 718</u>	=	<u>82 291</u>

6. Stocks

Les stocks se répartissent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Stocks des MP et articles de conditionnement	10 759 683	14 193 874	13 341 007
Stocks des produits finis	12 205 464	10 650 854	12 289 050
Stocks des produits en-cours	4 191 497	4 190 732	7 367 331
Stocks des PR et autres matières consommables	624 631	426 446	624 631
Valeurs Brutes	<u>27 781 275</u>	<u>29 461 906</u>	<u>33 622 019</u>
Provisions pour dépréciation du stock Produits Finis	(275 671)	(123 271)	(140 703)
Provisions pour dépréciation du stock Produits en-cours	-	(20 985)	-
Provisions pour dépréciation du stock MP/AC	(775 427)	(923 585)	(805 264)
Provisions	<u>(1 051 098)</u>	<u>(1 067 842)</u>	<u>(945 967)</u>
Total	<u>26 730 178</u>	<u>28 394 065</u>	<u>32 676 052</u>

7. Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Clients ordinaires Locaux	7 260 118	7 189 373	5 267 411
Clients ordinaires étrangers	329 387	451 038	409 573
Effets clients en portefeuille	1 823 914	7 032 642	4 444 959
Clients,eff &chq impayés	50 085	133 384	118 154
Clients douteux et litigieux	43 256	44 569	43 256
Clients - avoirs à établir	-	-	(89 009)
Valeurs Brutes	<u>9 506 760</u>	<u>14 851 006</u>	<u>10 194 345</u>
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(415 037)	(415 693)	(415 037)
Valeur comptable Nette	<u>9 091 723</u>	<u>14 435 313</u>	<u>9 779 308</u>

8. Autres actifs courants

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Autres fournisseurs débiteurs	476 731	5 000	424 511
Personnel et comptes rattachés	234 882	156 261	76 839
État, crédit de TVA à reporter	915 674	870 357	1 191 986
État, IS à reporter	651 961	-	719 846
Receveur des douanes	47 742	53 301	46 097
Autres débiteurs divers	290 507	321 977	602 172
Total	<u>2 617 497</u>	<u>1 406 896</u>	<u>3 061 452</u>
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	-	-
Valeur comptable Nette	<u>2 617 497</u>	<u>1 406 896</u>	<u>3 061 452</u>

9. Placements & autres actifs financiers

Il s'agit d'un placement effectué auprès de :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Placements courants	2 050 137	2 101 986	2 045 257
Valeur comptable Nette	<u>2 050 137</u>	<u>2 101 986</u>	<u>2 045 257</u>

10. Liquidités & équivalents de liquidités

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Effets/chèques à l'encaissement	50 609	-	-
Banques + CCP	154 389	129 662	37 882
Caisses	13 000	13 000	13 000
Total	<u>217 998</u>	<u>142 662</u>	<u>50 882</u>

11. Capital social

Le capital social, qui était de 13 200 000 dinars, subdivisé en 13 200 000 actions de 1 dinar entièrement libérées, a été augmenté de 2 640 000 dinars pour être porté à la somme de 15 840 000 dinars et ce conformément à la décision de l'AGE tenue le 05 juin 2014.

12. Réserves

Elles s'analysent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Réserves légales	1 320 000	1 320 000	1 320 000
Autres réserves ordinaires	9 269 983	8 539 371	8 539 371
Total	<u>10 589 983</u>	<u>9 859 371</u>	<u>9 859 371</u>

13. Emprunts

Ils se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
UBCI (1500 MD)	725 000	1 000 000	875 000
BIAT (1500 MD)	475 000	750 000	600 000
ATB (24 MD)	-	3 213	803
BT (230 MD)	97 458	144 237	120 847
Crédit Leasing	433 468	154 083	276 144
Total	<u>1 730 926</u>	<u>2 051 533</u>	<u>1 872 795</u>

14. Provisions pour Risques et Charges

Ils se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Provisions pour risques et charges	300 000	691 234	300 000
Total	<u>300 000</u>	<u>691 234</u>	<u>300 000</u>

15. Fournisseurs & comptes rattachés

Ils se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Fournisseurs de MP & articles de conditionnement	14 879 114	22 687 071	22 156 710
Fournisseurs de matières et fournitures consommables	203 812	531 876	970 670
Fournisseurs effets à payer	464 258	244 047	144 890
Fournisseurs d'équipements	171 965	572 846	803 173
Fournisseurs retenues de garantie	96 747	37 590	76 326
Fournisseurs factures non parvenues	850 415	508 289	585 099
Total	<u>16 666 311</u>	<u>24 581 720</u>	<u>24 736 868</u>

16. Autres passifs courants

Ils se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Personnel et comptes rattachés	64 328	41 993	14 258
C.C. Laboratoires promotion & royalties	1 011 133	647 007	823 254
État, autres impôts et taxes	457 189	734 570	438 359
C. N. S. S	579 548	511 126	691 664
Autres créditeurs divers	3 641 915	2 557 798	161 994
Diverses charges à payer	843 538	897 207	845 218
Total	<u>6 597 651</u>	<u>5 389 700</u>	<u>2 974 748</u>

17. Concours bancaires & autres passifs financiers

Ils se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants	791 453	652 024	724 118
Effets de financement de stock	1 400 000	-	1 400 000
Intérêts courus et autres dettes financières	8 708	10 885	9 797
Découverts bancaires	606 753	666 317	389 021
Total	<u>2 806 914</u>	<u>1 329 227</u>	<u>2 522 937</u>

18. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se résument comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Vente P. Finis officines sous licence	25 537 290	26 930 994	51 687 743
Vente P. Finis officines générique ADWYA	14 161 224	12 853 592	23 675 609
Vente P. Finis hôpitaux	2 507 537	1 809 463	2 974 110
Vente PF Compléments alimentaires	-	-	(95 386)
Vente P. Finis à l'export	226 430	197 553	811 112
Vente P. Finis échantillons médicaux	84 573	187 755	485 145
Total des ventes produits finis	42 517 054	41 979 357	79 538 333
Façonnage	566 305	484 967	915 354
Magasinage & autres prestations de services	22 500	22 500	56 753
Total des Revenus	43 105 859	42 486 824	80 510 440
Variations des stocks Produits Finis et Encours	(2 787 311)	5 078 610	8 463 474
Production de l'exercice	40 318 549	47 565 434	88 973 914
Reprise sur stock PF et encours	-	-	2 038 912
Ristournes TFP	-	-	37 192
Total des autres produits d'exploitation	-	-	2 076 104
Total des produits d'exploitation	<u>40 318 549</u>	<u>47 565 434</u>	<u>91 050 018</u>

19. Achats MP/AC consommés

Ils s'analysent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Achats principes actifs	15 820 121	24 329 405	45 678 268
Achats excipients	1 346 729	1 744 227	3 329 188
Achats articles de conditionnement	2 718 050	3 665 796	6 076 590
Frais sur achats MP/AC	539 130	673 796	1 331 229
Coût d'achat des MP & articles de conditionnement	20 424 030	30 413 224	56 415 275
Variations de stocks MP/AC	2 511 023	(701 944)	(18 900)
Total Achats MP/AC consommés	<u>22 935 053</u>	<u>29 711 280</u>	<u>56 396 375</u>

20. Achats d'approvisionnements consommés

Ils s'analysent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Achats de matières & fournitures consommables stockées	286 242	362 545	540 305
Variation de stock	-	59 793	(138 392)
Achats consommés de matières & fournitures	286 242	422 338	401 913
Autres achats de matières et fournitures non stockées	572 778	635 173	1 204 157
Consommations énergétiques	511 508	416 558	917 066
Total Achats d'approvisionnements consommés	<u>1 370 528</u>	<u>1 474 070</u>	<u>2 523 135</u>

21. Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Salaires et compléments de salaires	4 495 772	4 266 735	8 318 943
Charge patronale (C.N.S.S et assurance groupe)	981 038	879 561	1 918 014
Autres charges de personnel	166 405	173 425	361 027
Total des Charges de personnel	<u>5 643 215</u>	<u>5 319 721</u>	<u>10 597 984</u>

22. Dotations aux amortissements & provisions

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Dotations aux amortissements des immo. incorporelles	78 629	113 317	232 856
Dotations aux amortissements des immo. corporelles	1 043 353	866 639	1 858 306
Dotations aux amortissements immo. acquises en Leasing	86 764	-	41 494
Dotations aux résorptions des charges reportées	20 573	-	41 146
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	138 771	120 456	172 337
Total Dotations aux amortissements & provisions	<u>1 368 090</u>	<u>1 100 411</u>	<u>2 346 139</u>

23. Autres charges d'exploitation

Elles se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Promotions et Royalties	701 127	659 903	1 285 668
Échantillons médicaux offerts	472 109	483 917	980 762
Publicités, publications et relations publiques	1 426 723	789 447	1 620 282
Frais de Missions	523 485	371 764	723 503
Entretiens et réparations	293 461	240 884	547 045
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	123 157	121 309	333 755
Primes d'assurances	109 349	89 996	195 906
Location et sous-traitance générale	155 160	356 951	608 494
Frais postaux et de télécommunication	74 913	56 188	124 360
Gardiennage	46 513	32 549	74 541
Recherches, documentations & abonnements	73 268	58 854	114 100
Cotisations, dons et subventions	10 520	17 370	23 620
Voyages et déplacements	208 470	190 820	283 872
Frais et commissions bancaires	33 195	37 586	79 963
Impôts et taxes indirects	298 987	210 438	423 349
Carburant, transport administratif et autres charges d'exp	121 646	114 527	256 608
<i>Total Autres charges d'exploitation</i>	<u>4 672 083</u>	<u>3 832 504</u>	<u>7 675 828</u>

24. Charges financières

Elles se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Intérêts sur obligations cautionnées	54 321	16 154	28 575
Intérêts sur crédits à terme	81 841	74 719	152 253
Intérêts des comptes courants bancaires	57 424	25 891	75 558
Intérêts sur escomptes effets	450 848	248 479	727 390
Intérêts sur financement de stock	-	-	27 570
Escomptes accordés aux clients	37 569	28 042	57 913
Différence de changes réalisées	195 027	919 280	2 509 680
Différence de changes probables	(223 653)	746 317	410 192
Autres charges financières	96 864	65 727	123 306
<i>Total Charges financières</i>	<u>750 241</u>	<u>2 124 610</u>	<u>4 112 437</u>

25. Produits des placements & autres produits financiers

Ils sont détaillés comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Revenu des Valeurs Mobilières de Placement	88 069	108 646	108 075
Rémunération des comptes & autres produits financiers	659	891	2 449
Total Produits des placements & autres produits fi	<u>88 728</u>	<u>109 537</u>	<u>110 524</u>

26. Autres gains ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Reprise sur provision pour risques & charges	-	-	391 234
Reprise sur provision pour dép des stocks et autres actifs	33 641	109 517	1 970
Autres gains exceptionnels (remb.sinistres,+value/cession..)	8 395	18 904	167 843
Total des Autres gains ordinaires	<u>42 036</u>	<u>128 421</u>	<u>561 048</u>

27. Autres pertes ordinaires

Il s'agit essentiellement des :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Charge nette sur cession des immobs. Corporelles	-	-	14 097
Pénalités douanières et autres pertes ordinaires	15 688	19 611	50 839
Total des Autres pertes ordinaires	<u>15 688</u>	<u>19 611</u>	<u>64 937</u>

28. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice courant, se présentent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
Résultat net	2 770 811	3 148 723	6 670 612
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	2 770 811	3 148 723	6 670 612
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	15 840 000	13 200 000	13 200 000
Résultat par action	0,175	0,239	0,505

29. Informations sur les parties liées :

Au cours du premier semestre de l'année 2014, la société ADWYA a conclu diverses opérations avec des sociétés liées qui ont toutes été réalisées dans le cadre normal de ses activités.

Conformément à la politique de la société, ces opérations entre parties liées ont été réalisées aux conditions de marché.

Les transactions effectuées dans ce cadre sont détaillées comme suit :

Description des opérations	Administrateur	Valeur
Contrat de location des deux étages d'un immeuble pour la dir. MKTG	Taher EL MATRI	43 818
Contrat de consultant en matière de choix stratégiques	Taher EL MATRI	25 000
Contrat de médecine de travail	Hichem TERZI	4 320
Contrat de Publicité sur INTERNET Société ESSIB	Mounir Jerbi	23 333
VALEUR TOTALE :		96 471

30. Evènements postérieurs à la date de clôture :

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 30 Juin 2014 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

31. Engagements

31.1- Emprunts :

ADWYA a contracté des emprunts auprès de divers organismes financiers dont le détail est annexé à la note n° 12.

En contre partie elle a donné en garantie :

- Une hypothèque de premier rang et en pari passu sur le terrain sis route de la Marsa, ainsi que sur les constructions
- Un nantissement de premier rang sur le fonds de commerce constitué par les éléments corporels et incorporels.

31.2- Engagements bancaires :

Ils se détaillent comme suit :

	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
- Cautions fiscales au profit de la douane tunisienne	55 206	55 207	55 207
- Cautions douanières	196 915	238 080	624 181
- Cautions provisoires	93 772	52 972	74 100
- Cautions définitives	393 753	370 504	232 206
- Autres cautions bancaires	572 901	28 040	28 040
- Escompte papier commercial	15 913 075	12 084 284	7 607 003
- Lettres de garantie	73 240	45 200	45 200
- Lettres de crédit	422 727	921 981	694 290
	<u>17 721 589</u>	<u>13 796 268</u>	<u>9 360 227</u>

32. Tableau de Passage des charges par nature Aux charges par destination au 30/06/2014

Listes des comptes	Montant	Ventilation			
		Coût de Production	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres Charges
Achats MP AC Consommés	22 935 053	22 935 053	-	-	-
Autres Achats Consommés	1 370 528	1 151 091	24 466	173 725	21 245
Services extérieurs	631 238	222 773	325 929	78 612	3 924
Autres Services extérieurs	3 023 230	133 047	2 199 363	491 713	199 107
Charges Diverses Ordinaires	734 315	341	592 474	25 291	116 209
Charges Personnel	5 643 215	2 938 651	49 734	2 654 830	-
Charge Financières	750 241	-	28 837	-	721 405
Dotation AMT et Provision	1 368 090	943 620	48 875	278 298	97 297
Impôts et taxes	1 222 647	-	-	-	1 222 647
Total	37 678 557	28 324 576	3 269 678	3 702 469	2 381 834

AVIS D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2014

Messieurs les actionnaires
Société Adwya S.A
Route de la Marsa Km 14
Sidi Daoud - TUNIS.

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société Adwya S.A au 30 juin 2014 ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie arrêtés à cette date.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires précédemment mentionnés ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Adwya S.A au 30 juin 2014 et des résultats intermédiaires de ses opérations pour la période close à cette même date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Tunis, le 10/09/2014

Mourad Guellaty